



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Versements PAC 2021 : Une année exemplaire dans le versement des aides aux agriculteurs

Paris, le 13 décembre 2021

295 500 agriculteurs, soit 99% des bénéficiaires, ont d'ores et déjà reçu le versement du solde d'aides du 1^{er} pilier de la PAC et de l'Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels (ICHN) de la campagne 2021. Représentant 2,12 milliards d'euros, ces aides s'additionnent aux avances octroyées depuis la mi-octobre pour un total de 7,17 milliards d'euros déjà versés. Ces chiffres témoignent d'une réalisation historique des paiements de la PAC aussi bien terme de montants que de part de bénéficiaires payés à cette période de l'année. Grâce à la mobilisation des services de l'Etat et des agriculteurs, la France est en tête des pays de l'Union européenne en termes de calendrier de versements.

Alors que les campagnes de 2015 ou de 2016 avaient été marquées par de forts retards dans les paiements des aides de la PAC aux agriculteurs (plus d'un an dans certains cas), ce Gouvernement s'était engagé à les verser dans les délais. C'est un enjeu majeur, d'autant plus que l'année 2021 a été marquée par des épisodes climatiques et la crise de la Covid-19 qui ont fortement impacté de nombreuses filières agricoles.

Si le retour à un calendrier normal a été permis dès 2018, l'année 2021 marque le passage d'un cap historique avec 99 % des exploitations recevant les aides du 1^{er} pilier de la PAC au 8 décembre et 7,17 milliards d'euros déjà versés au total. Il n'avait jamais été versé autant, à une telle proportion d'agriculteurs aussi tôt dans la campagne.

Ainsi, les versements débutant au 8 décembre viennent compléter [les avances versées depuis le mois d'octobre](#) et concernent :

- Près de 295 500 agriculteurs qui reçoivent le solde de leurs **paiements de base et redistributif** soit 99 % des bénéficiaires.
- Près de 291 000 agriculteurs, qui perçoivent le solde du **paiement vert** soit 97,5 % des bénéficiaires..
- Plus de 25 000 jeunes agriculteurs bénéficient de 40 millions d'euros au titre du **paiement en faveur des jeunes agriculteurs**, en complément des 32 millions d'euros perçus au titre de l'avance, avec un montant unitaire maintenu à 102 €, comme l'an passé.
- Concernant **l'indemnité compensatoire d'handicap naturel (ICHN)**, plus de 91 850 agriculteurs bénéficient du paiement du solde pour un montant de plus de 194,4 millions d'euros, portant à plus de 1,05 milliard d'euros le montant payé au titre de la campagne 2021.

Un deuxième versement interviendra le 22 décembre. Les prochains versements, en particulier le solde des aides bovines et les aides couplées végétales, s'étaleront sur le 1^{er} trimestre 2022, selon le calendrier habituel.

« Un nouveau cap a été franchi dans le versement des aides de la Politique agricole commune. Parce qu'elles sont bien souvent structurantes pour la vie économique de nombreuses de nos exploitations, le Gouvernement a fait de l'accélération de leurs versements une priorité, dès 2017. Aujourd'hui, plus de 99% des agriculteurs ont déjà eu une partie significative des paiements sur leur compte, soit 7,17 milliards d'euros déjà versés. Je tiens à remercier les équipes des services qui ont permis de réaliser ce taux de paiement exceptionnel pour nos agriculteurs. » **a déclaré Julien Denormandie, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation**

Contacts presse

Service de presse de Julien DENORMANDIE

Tél : 01 49 55 59 74

cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère

Tel : 01 49 55 60 11

ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

Hôtel de Villeroy
78 bis, rue de Varenne
75007 PARIS